

temps présent

Pour une rentrée

offensive p. 2, 3

Certifications en

langues vivantes :

**non à la marchandisation
des diplômes,**

oui à la laïcité p. 4



personnels

« IUFM

delendum est ? » p.5

infos-métiers p.6

culture p.6

tribune libre p.7

vie du snes

Résultats élections CAA :

la nouvelle CAA p. 8

ENCART

Congrès académique Pecquencourt - Avril 2008

- Motion collège : socle commun et compétences
- Motion lycée : la classe de seconde

édito

Ahurissant ! La justice est la même pour tous, mais **le rectorat de Lille s'arroge le pouvoir de bafouer la loi.**

Une collègue TZR de lettres, appuyée par le SNES, avait attaqué, devant le tribunal administratif, la décision du rectorat en contestant une affectation sur poste de documentaliste.

Si le tribunal a donné raison à la collègue et condamné le rectorat, ce dernier n'en a pas moins continué à affecter des collègues dans les mêmes conditions.

A l'ouverture des opérations du mouvement, le SNES, dans sa déclaration, a exigé le respect du droit.

La réponse de la secrétaire générale est éloquente : « nous n'avons pas voulu faire appel, mais nous aurions pu ! En outre, le tribunal ne juge que des cas particuliers : le cas particulier a été revu, mais cela n'engage à rien pour les autres. »

Le SNES a réagi fermement et ajouté qu'il ne fallait pas s'étonner de la méfiance grandissante des collègues à l'égard du rectorat.

Pour le SNES, il s'agit d'abord d'un refus de respecter le droit, d'autant plus inadmissible que le rectorat, ne cesse, à chaque cas signalé, de renvoyer au tribunal. Mais **c'est aussi**

le signe d'une administration aux abois qui ne sait plus comment faire face à la dégradation de l'emploi (804 suppressions de postes sans compter les postes qui restent vacants).

Le pouvoir met en place une situation explosive, qui permettra de justifier la mise en œuvre de contre-réformes dévastatrices. Outre les TZR et la question du remplacement, signalons encore la carte scolaire, la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans et bien sûr les suppressions massives des postes.

L'année qui s'achève a été difficile et la rentrée s'annonce offensive ; il nous faudra être prêts à réagir vite et fort, très rapidement. Une raison de plus pour que nous profitons pleinement des vacances.

Michel DEVRED

Bonnes vacances à tous

Pour une rentrée **offensive**

EXTRAITS DES MOTIONS DE LA CAA DU 20 JUIN 2008

Vendredi 20 juin, la commission administrative académique du SNES élue en 2006 a passé le flambeau à la nouvelle. Celle-ci a adopté plusieurs motions qui ont été présentées à la CA nationale les 24 et 25 juin. Ces textes révèlent l'ampleur des problèmes de cette fin d'année. La CAA a dressé un premier bilan d'une année de contre-réformes et fait des propositions pour la rentrée. Nul doute qu'elle sera difficile et qu'il faudra rapidement reprendre le chemin des luttes. Un point a paru décisif : il faudra mobiliser immédiatement et fortement pour organiser le refus des heures supplémentaires. C'est à ce prix que nous parviendrons à enrayer la machine infernale de la casse de l'emploi public qui est au cœur de la réforme de l'École.

L'ampleur des contre-réformes...

Plus d'un an de gouvernement Sarkozy a permis de révéler les forces et faiblesses de ce pouvoir. Le gouvernement a en effet été capable de faire passer très rapidement un grand nombre de ses projets réactionnaires. Dans le domaine économique, il a poursuivi la politique de désengagement de l'État, l'abandon de pans entiers de l'économie notamment dans le domaine industriel, les attaques contre les droits des salariés (Code du travail, Sécurité sociale, alignement sur les projets les plus réactionnaires adoptés dans le cadre européen, réduction du droit de grève). Les atteintes aux droits des personnes se sont multipliées, avec le renforcement de la politique sécuritaire et la chasse aux plus faibles et aux sans-papiers, les peines de sûreté. Aujourd'hui encore, le ministre Hortefeux se flatte d'une croissance de l'ordre de 80 % des expulsions depuis le début de l'année.

...et la riposte du mouvement social

En même temps, les marques de faiblesse se sont multipliées et le gouvernement ne réussit pas à imposer facilement ses projets. Joue en sa défaveur la situation économique à la fois mondiale et nationale, avec une croissance de plus en plus fragile et la multiplication de tensions internationales. Ces difficultés se cristallisent autour de la question du pouvoir d'achat, question cruciale et politiquement coûteuse puisque le pouvoir en avait fait un argument électoral.

L'exaspération s'est traduite par la multiplication

Contre la « directive de la honte »

Le 18 juin, le Parlement Européen a adopté la « directive retour » qui concerne principalement la durée de rétention et l'expulsion des personnes étrangères. (...)

Cette directive mérite plutôt de s'appeler « directive de la honte (...) car derrière les apparences, elle confirme très fortement la dérive répressive à l'égard des étrangers « non-communautaires ». (...)

Elle est l'occasion de nouvelles violations des droits humains : par exemple, il n'est plus imposé aux Etats de fournir un titre de séjour aux personnes souffrant de maladies graves et les demandes d'asile politique sont rendues quasiment impossibles pour les étrangers en situation irrégulière. (...)

La CAA rappelle que le SNES et la FSU revendiquent la fermeture des centres de rétention. Elle dénonce ce que la directive européenne appelle « interdiction de ré-admission » ainsi que l'expulsion possible des personnes sans papier dans un pays dit « de transit ». Investi depuis sa création dans RESF, le SNES dénonce les dispositions qui permettent maintenant la détention et l'expulsion des mineurs, même isolés. Le risque de voir se multiplier ces expulsions est réel et doit être rapproché du nombre important de cas « connus » d'élèves de la région actuellement menacés. (...)

La CAA appelle tous les personnels à être vigilants, surtout pendant les deux prochains mois où les expulsions d'élèves et de leurs familles risquent de s'accélérer et d'augmenter considérablement (déjà 14 000 expulsions depuis le 1er janvier 2008), et à déposer des motions dans ce sens lors des Conseils d'Administration.

des mouvements sociaux et aussi par un échec cuisant aux élections municipales et cantonales. La forte résistance au sein de l'EN a permis des avancées : le gouvernement n'a pas rétabli le projet Robien sur les HS et a augmenté le nombre des hors classes ; le texte sur la représentativité constitue une avancée démocratique revendiquée depuis longtemps par la FSU. Mais cela n'a pas suffi à faire reculer le gouvernement sur l'essentiel, y compris dans notre secteur, et il nous faut nous interroger sur les raisons de cet échec global.

Dans le domaine de l'Education nationale, depuis le début de l'année, nous avons multiplié les actions contre les suppressions de postes, la poursuite de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la loi sur la mobilité, la volonté de casser et les statuts et les droits des personnels.

Les projets concernant le lycée rejoignent les réformes entreprises au collège : diminuer le volume horaire des élèves, diminuer les enseignements disciplinaires, multiplier les interventions en dehors du temps de classe sous prétexte de remédiation.

Dans l'académie, la fin de l'année permet de constater les difficultés induites par les pénuries de personnel et l'insuffisance des recrutements. Le mouvement fait apparaître des postes vacants dans de nombreuses disciplines. Cela accentuera les problèmes à la rentrée et pourra entraîner de nouvelles atteintes aux statuts et qualifications des personnels. De très nombreux postes resteront vacants en technologie alors que le rectorat a bloqué les possibilités d'entrer dans l'académie et fait le choix du recours massif aux enseignants des disciplines technologiques. Idem en documentation : avec 91 postes vacants, le rectorat risque de poursuivre les affectations illégales qu'il entreprend depuis 2 ans et pour lesquelles il a été condamné par le Tribunal administratif. Dans le même temps, le rectorat cherche à diminuer encore le nombre des TZR ce qui aggravera les pénuries de remplaçants l'an prochain. Pour le SNES, il s'agit de la mise en oeuvre délibérée de la réduction de l'emploi et en même temps cela montre l'incapacité de l'administration à gérer les problèmes engendrés par cette politique.

La mise en place du B2I et d'une évaluation

LV en 3^{ème} s'est faite dans des conditions inadmissibles, avec des pressions sur les collègues et le manque de clarté sur les contenus. La CAA demande un bilan précis des conditions d'évaluation et de validation.

Un plan d'action pour la rentrée

La rentrée s'annonce difficile. Si l'administration réussit à faire accepter les heures supplémentaires, le recteur pourra annoncer une rentrée réussie et ce sera un feu vert à de nouvelles régressions. Il nous faut nous y opposer dès cette fin d'année et à la prérentrée. Il faut demander collectivement la constitution d'emplois du temps qui tiennent compte de la volonté clairement exprimée des collègues d'avoir un service sans heures supplémentaires. Prévoir un contact avec les parents pour les informer et obtenir leur soutien. La CA invite les S1 à organiser, dès les premiers jours de la rentrée, des rassemblements devant les établissements pour alerter l'opinion sur les conditions de la rentrée, suivis de la rédaction de cahiers de doléances.

Une CAA élargie aux S1 se tiendra le mercredi 3 septembre après midi pour faire un premier point sur la rentrée.

Motion réussite scolaire au lycée

Une circulaire a mis en place le dispositif de réussite scolaire au lycée pour la rentrée 2008. 200 LEGT ont été choisis (...) dont 20 dans notre académie. Cette circulaire prévoit des stages de soutien et d'approfondissement méthodologique en vue de l'entrée dans l'enseignement supérieur sans les budgéter complètement ; (...) La CAA dénonce un dispositif qui s'inscrit dans la même logique que la réforme annoncée des lycées : diminuer le nombre des heures de cours et les remplacer par des activités de soutien, accompagnement ou approfondissement, déconnectées de l'exercice d'enseignement et des disciplines et, qui plus est, dispensées par des personnels non qualifiés.

(...). Ce dispositif, en plus d'alourdir la charge de travail des enseignants, sera nécessairement inefficace : ce sont de meilleures conditions de travail pour tous, des effectifs par classe allégés, qui permettront de lutter vraiment contre l'échec scolaire, et non une mesure stigmatisante pour les élèves concernés. Le dispositif prévoit aussi du soutien pour les élèves en difficulté et des « parcours d'excellence » tout au long de l'année scolaire et pendant les petites vacances scolaires.

Ces activités seront assurées par des professeurs volontaires, des assistants d'éducation (1500 AED seront recrutés à cet effet), des étudiants en 2^{ème} année de Master et des vacataires étrangers pour les langues vivantes. Il est inacceptable que des activités pédagogiques partie intégrante de l'acte d'enseignement soient confiées à des non enseignants.

D'autre part, sous prétexte de « continuité du service public », ce dispositif élargit la période d'ouverture des établissements (comme l'école ouverte), ouvrant grand la porte à l'annualisation du temps de travail et à l'étalement sur toute l'année de la présence des personnels dans les établissements (...).

La CAA du SNES de Lille appelle les représentants aux Conseils d'administration à dénoncer cette nouvelle dégradation et à refuser de cautionner un tel dispositif.

Etablissements concernés dans l'académie :

- | | |
|--|---|
| - LPO André Lurçat - Maubeuge | - LGT Charles Deulin - Condé-sur-l'Escaut |
| - LP de Condé-sur-l'Escaut | - LGT Jules Mousseron - Denain |
| - LP Placide Courtoy - Hautmont | - LPO Camille Desmoulins - Le Cateau- Cambrésis |
| - LP Jean Moulin - Roubaix | - LGT Jean Moulin - Roubaix |
| - LG Maxence Van der Meersch - Roubaix | - LGT Jean Rostand - Roubaix |
| - LP Turgot - Roubaix | - LP Lavoisier - Roubaix |
| - LGT Sévigné - Tourcoing | - LGT Georges Bustin - Vieux-Condé |
| - LP Georges Bustin - Vieux-Condé | - LPO Émile Zola - Wattrelos |
| - LGT Pablo Picasso - Avion | - LGT et LP Auguste Béhal - Lens |
| - LP François Hennebique - Liévin | - LP La Peupleraie - Sallaumines |

La CAA estime qu'il faut prévoir, dès la rentrée, la riposte sur la question de l'emploi et du budget, en annonçant des actions de grèves avec éventualité de reconduction immédiate de l'action, dans un cadre fédéral et unitaire si possible, mais sans lier l'action à l'unité la plus large. Il faut envisager une manifestation nationale avant les vacances d'hiver.

Sur la réforme des lycées, on ne peut dissocier les projets des réformes plus générales, ce qui doit amener le SNES à la plus grande vigilance et à la plus grande fermeté dans les négociations qui s'ouvrent.

En collège, il faut poursuivre les campagnes d'informations et de dialogue sur l'accompagnement éducatif en précisant notamment que les modifications horaires liées à la mise en place de l'accompagnement éducatif doivent faire l'objet d'un vote en CA. Les nouveaux programmes des collèges doivent faire l'objet d'une réflexion critique largement diffusée.

Le SNES doit également poursuivre l'action sur les pensions, les retraites et les salaires en mettant l'accent sur ses propres revendications.

Lycée Picasso : des victoires par la lutte

Les grèves du 18 octobre et du 20 novembre 2007 avaient déjà été fortement suivies au lycée Picasso d'Avion. Mais, dès le mois de janvier 2008, les élèves, les parents d'élèves, les élus municipaux ont rejoint l'ensemble des personnels dans la lutte contre les suppressions de postes, et pour l'avenir du lycée, et ont réussi à construire un mouvement durable et déterminé (manifestations locales, déplacement au MEN, pétitions, conseil municipal extraordinaire, journées école morte, etc.). Du 28 avril au 29 mai, le lycée a été occupé tous les jours par les profs, les élèves, les parents (sans perturbation des cours). Cette action, prolongeant la forte mobilisation locale, et renforcée par les Conseils municipaux communs d'Avion et Méricourt (15 mai), a permis de faire reculer le rectorat sur plusieurs enjeux :

- suppression de la **série L** : cette réduction annoncée de l'offre de formation allait dans le sens d'une disparition progressive de l'établissement, qui serait devenu petit à petit une annexe d'un autre lycée. Le rectorat a rétabli la série. De même, il a été obligé de revenir sur sa décision de fermer la **section européenne**.

- l'action conjointe de tous les acteurs de la lutte a permis d'obtenir l'engagement qu'une **table-ronde sur les moyens de garantir l'avenir du lycée** soit organisée très vite (nous ne connaissons pas encore la date). Il n'est plus question de fermer le lycée ou de le transformer en annexe.

- la dotation horaire initiale prévoyait la suppression de 4 postes complets et 2 demi-postes.

Le recteur a finalement transformé 12 HSA en 12 Heures-postes. Ceci nous permettait techniquement de sauver un poste complet et de maintenir deux « blocs de moyens provisoires » (BMP), c'est-à-dire des groupements d'heures postes provisoires.

Ces victoires sont à mettre au compte d'un mouvement large et durable, qui a réussi à engager la très grande majorité des collègues autour de l'intersyndicale SNES-CGT, et qui a surtout été marqué par l'implication très forte des parents (FCPE) et des élèves (notamment de la Jeunesse Communiste), ainsi que des deux municipalités d'Avion et de Méricourt, avec le soutien et les relais du S3 de Lille.

Pourtant, **le Rectorat a refusé le rétablissement du poste complet d'économie-gestion** qui pouvait être sauvé dans le cadre de la DHG, alors même que cette décision avait fait l'objet d'un vote unanime (moins trois abstentions) en conseil d'administration. Ce **mépris pour les élus des personnels, des parents, des élèves**, ce refus de prendre en compte la force et la détermination de la mobilisation, montrent tout l'attachement que le rectorat porte au dialogue social et aux instances démocratiques. Nous prenons acte de cette attitude particulièrement déplorable. Elle ne nous empêchera pas de nous remobiliser très vite à la rentrée.

**La section d'établissement (S1)
du lycée Picasso d'Avion**

Certifications en langues vivantes : **non à la marchandisation des diplômes, oui à la laïcité**

PAR CATHERINE PIECUCH

La démarche du ministère consiste-t-elle à casser l'Education Nationale pour faire les choux gras du privé ou à engraisser le privé au détriment de l'Ecole publique ? Nouveau volet de notre grande enquête avec l'affaire des « certifications » en langues.

Suite à la loi Fillon de 2005, le ministère a lancé en août 2006 un appel d'offres concernant des certifications en anglais et en espagnol.

Sans qu'aucun résultat précis de cet appel n'ait été rendu public (relatif aux critères de choix des organismes retenus, à la durée du contrat, au coût pour l'Education Nationale...), le ministère a lancé de façon unilatérale - et unique en Europe - une certification pour les élèves de secondes européennes et de lères euro des lycées professionnels.

Cette démarche est grave car elle contrevient pour plusieurs raisons au principe de laïcité qui régit à la fois l'enseignement et l'octroi de diplômes publics et/ou reconnus par l'Etat.

D'abord parce que les organismes retenus, Cambridge Esol et Cervantès (ainsi que le Goethe Institut pour les certifications en allemand, qui sont pour l'instant dans un cadre extrêmement flou) sont tous membres de la ALTE, consortium fondé par Cambridge en 1989, cherchant à promouvoir les certifications privées et payantes de Cambridge Esol ou de type Cambridge, à destination à l'origine de publics d'adultes. Sciemment, le MEN paie donc pour chaque élève candidat de l'Enseignement Public une somme importante pour la délivrance d'un diplôme privé. A titre indicatif, les premières certifications de Cambridge Esol s'élèvent à une centaine d'euros.

Le PAF transformé en dépliant publicitaire

Ensuite, parce que des professeurs de l'Education Nationale ont été sommés par leur hiérarchie de suivre une « formation » aux certifications Cambridge Esol, formation qui s'assimile peu ou prou à de la publicité pure et simple pour un organisme marchand et qui se poursuit dans l'offre de stages du PAF 2008/2009. On peut y trouver en effet, un stage proposé pour l'anglais « Certifier

de l'A2 au B1 », un pour l'allemand « Mise en œuvre de la certification 2009 en allemand » et un en espagnol, dont l'intitulé est encore moins équivoque : « Certification Instituto Cervantes ». Des formations publiques au service d'organismes marchands : cela fait plus que laisser rêveur à un moment où les possibilités de formation continue sont de plus en plus réduites. A cela s'ajoutent les très fortes pressions de leur hiérarchie subies par les professeurs de l'Education Nationale pour faire passer et corriger ces certifications privées - très souvent au détriment de leurs classes -, Cambridge se réservant qui plus est le droit d'en modifier la notation et les résultats. On a donc là concrètement la soumission d'un service public à un organisme privé à but hautement lucratif !

Enfin parce qu'il y a atteinte au principe de laïcité à travers l'inégalité de traitement des élèves, ces certifications n'étant « offertes » qu'aux élèves de classes européennes anglais et espagnol, à des élèves « choisis » en allemand et *the last but not the least* à travers la mise en concurrence entre un diplôme public et une certification privée. Comment imaginer en effet que l'Etat assume le coût des deux, dans les années à venir, compte tenu du contexte budgétaire et de la remise en cause du baccalauréat tel qu'il existe actuellement et de la contre - réforme du lycée qui se profile ?

Un « plus » pour nos élèves ?

Ne soyons ni dupes ni schizophrènes : ces certifications ne sont pas - comme d'aucuns voudraient nous le faire croire - un plus pour nos élèves, ni même pour quelques uns d'entre eux... Elles sont bel et bien un moins pour les langues vivantes : moins de moyens et d'argent pour le service public, moins d'heures de cours pour la plupart de nos élèves, moins d'indépendance et d'esprit critique, moins de contenu culturel... et peut-être bientôt moins voire plus du tout de diplôme public incluant les langues vivantes. Un certain nombre de nos collègues ne s'y sont pas trompés et ont refusé, dès cette année, de participer à cette mascarade. Il nous faut prendre collectivement la mesure des enjeux, informer et mobiliser autour de nous, l'ensemble des collègues et des parents d'élèves dans les mois à venir. Le SNES académique organisera à cette fin un stage sur ces questions dans le courant du 1er trimestre 2008/2009. La défense du service public d'éducation et de ses diplômes passe nécessairement par là.

Des collègues du lycée Paul Hazard d'Armentières ont bien voulu nous communiquer leur position concernant la mise en place de ces certifications ; il s'agit d'un témoignage intéressant, porteur de propositions qui demandent à être débattues contrairement au sein du SNES.

Certifications en langues vivantes

Peu avant les vacances de printemps, les professeurs de langues vivantes ont été sollicités pour faire passer une certification aux élèves des classes euros.

Formulons en préambule une remarque quant à la surcharge de travail occasionnée : d'abord pour l'administration des établissements, chargée d'organiser le déroulement de l'épreuve ; pour les enseignants(es) ensuite, celle-ci se passant pour partie en dehors des heures de cours.

Outre cette question, la démarche soulève trois problèmes majeurs :

1) ne va-t-on pas vers une mise en cause du bac, ainsi relégué au rang de seuil minimum, la certification euro attestant quant à elle, d'un bon niveau en langues vivantes ?

2) les conditions d'élaboration de ces tests : elles laissent en effet craindre une mise en cause rampante, sournoise, du service public d'éducation. L'épreuve d'anglais a, par exemple, été conçue par une officine privée de Cambridge. Or, le recours à une entreprise pour une évaluation pédagogique induit un rapport marchand au savoir, un coût, supporté par l'Etat : l'aide qu'il apporte aux établissements scolaires n'a-t-elle pas d'autres priorités ?

3) notre conception du service public : les enseignants peuvent tout à fait préparer eux-mêmes cette épreuve, sans aucune charge financière supplémentaire à la collectivité.

Nous ne sommes pas, loin s'en faut, opposés à toute idée d'ouverture aux pratiques pédagogiques des autres pays de la Communauté Européenne : voilà pourquoi nous suggérons d'encourager la coopération entre ses fonctionnaires enseignants(es), sous l'égide d'un organisme public européen. A l'heure d'internet, cette démarche doit pouvoir s'effectuer sans difficulté majeure. Elle correspondrait de plus à l'Europe telle que nous la souhaitons, et non telle qu'on nous l'impose, notamment en désavouant le vote populaire de 2005.

En dernier lieu, nos craintes :

Sous prétexte d'améliorer aujourd'hui l'enseignement des langues vivantes, de s'ouvrir à nos partenaires européens, on introduit l'idée d'y faire intervenir des entreprises privées, réduisant le rôle des systèmes publics d'éducation, aux moyens sans cesse réduits, à la dispense d'un socle minimum. Et si demain ce transfert de compétences se généralisait à l'ensemble des disciplines ?

Plusieurs d'entre nous ont donc refusé leur concours à cette certification.

Jean-Claude Petit, Janine Jedryka

« IUFM delendum est ? »

PAR KARINE BOULONNE

Alors que l'expansion de Rome se heurtait à la puissante cité carthaginoise, un mot d'ordre se mit à résonner comme un leitmotiv dans les travées du Sénat : « Carthago delenda est ! » (Il faut détruire Carthage !). Il semble que le consul Nicolus Sarkozus et le centurion Xavierus Darcus se soient trouvés un autre adversaire...



Une formation nécessaire, mais à transformer en profondeur

Le 12 juin, le SNES de Lille a organisé un stage à destination des stagiaires IUFM. Les critiques ont été nombreuses, mais tous ont reconnu qu'une formation était indispensable, les journées à l'IUFM avaient par ailleurs l'intérêt de permettre la confrontation de leurs expériences respectives quand ils s'y retrouvent. Le principal reproche fait à l'IUFM est le manque de coordination : certaines formations attendues arrivent trop tard, ou sont traitées plusieurs fois par différents formateurs (d'où l'impression de s'être déplacé pour rien). Parmi les autres points soulevés, l'année chargée, voire surchargée, trop d'évaluations ou de productions écrites sont exigées, beaucoup demandent à ce que le stage en responsabilité soit moins lourd (depuis cette année, les stagiaires sont passés de 4 h 30 – 6 h à 8 h, soit presque un mi-temps), ils n'imaginent même pas qu'on puisse commencer avec un temps plein.

Ils réclament surtout que les pressions infantilisantes cessent : les résultats de la validation ont lieu le 4 juillet seulement, l'opacité semble être la règle concernant les avis préalables à la réunion du jury académique, ajoutant au stress de fin d'année. Le poids de l'avis des chefs d'établissement est également dénoncé : très peu de PLC2 ont refusé les tâches supplémentaires et bénévoles qui leur ont été « proposées », aucun n'a contesté une note administrative inférieure à la moyenne malgré une bonne appréciation, sachant que l'avis d'un principal ou proviseur leur a été présenté comme comptant pour 1/3 dans la validation (on peut espérer cependant que le jury passera outre un avis négatif d'un chef d'établissement si les rapports de stage et de l'inspection sont positifs !).

Un questionnaire national est à remplir (voir sur le site académique, rubrique secteurs / IUFM). Il permettra de faire un bilan et servira de base à une audience que nous demandons.

Comme à l'accoutumée, le président Sarkozy a fait des annonces par voie de presse (des effets d'annonces ?) sur le recrutement à venir des futurs enseignants au niveau master dès 2010, laissant ensuite à ses services le soin de gérer les questions restées en suspens, les retombées techniques et politiques dont il ne mesure pas la portée. Les salaires de ces nouveaux profs (où sont passés les Copsys et CPE ?) seraient « revalorisés » par l'économie réalisée en supprimant les IUFM et même toute formation, puisqu'ils seraient tenus d'assurer un temps plein dès le concours obtenu. Au final, et c'est là, la vraie raison de cette mesure, 20 000 postes seraient ainsi supprimés (premier et second degrés). La hausse salariale ne profiterait pas aux « anciens » même s'ils ont un diplôme supérieur au bac + 3 le seul exigé lors de leur recrutement (bonjour l'ambiance en salle des profs!).

L'académie de Lille compte cette année 423 stagiaires 2nd degré. Les faire passer à temps plein représenterait une économie de 235 postes auxquels il faudrait ajouter une bonne partie des heures de décharge accordées par l'IUFM pour permettre aux formateurs d'exercer leurs missions.

Il est tentant a priori de se réjouir de la disparition des IUFM, les stagiaires actuels ou tous ceux qui y sont passés depuis leur création au début des années 90 ne se gênent pas pour en dénoncer les dérives. Mais il serait aussi trop simpliste de surfer sur la vague d'anti-pédagogisme primaire très à la mode en ce moment.

Les mandats du SNES sur le recrutement des personnels

Face aux questions en suspens, il est nécessaire de rester fermes sur nos mandats. La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré est un mandat « historique » du SNES, mais pas à n'importe quelles conditions. Le SNES revendique :

- une augmentation du niveau de recrutement permettant une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale ;
- le recrutement au master doit s'accompagner d'un pré-recrutement favorisant l'accès aux concours de tous les étudiants qui le souhaitent ;
- le master doit être disciplinaire pour permettre la poursuite d'études ;
- le maintien d'un concours exigeant, national, garantissant un emploi, fondement du statut de la fonction publique ;
- une formation mêlant terrain et théorie (le SNES revendique que les stagiaires soient affectés sur le service du tuteur qui serait ainsi déchargé à l'année d'une classe) ;
- une entrée progressive dans le métier (un mi-temps après l'année de stage permettant de poursuivre la formation).

COMMISSIONS PARITAIRES

Le combat se mène aussi au Rectorat

De septembre à juillet, les commissaires paritaires* ont été sollicités pour les opérations de gestion concernant tous les personnels à un moment ou à un autre de leur carrière (CAPA = Commission paritaire académique) : avancement d'échelon, hors-classe, contestation de note administrative, congé formation, changement de corps par liste d'aptitude, titularisation, mutations et mouvement TZR.

Ils ont siégé également pour les situations médicales (lors des mutations ou pour l'obtention de postes adaptés) et plus rarement pour les commissions disciplinaires (lesquelles prononcent des sanctions allant du blâme à la radiation sans droit à pension).

A l'issue de chaque CAPA, les commissaires paritaires SNES envoient aux syndiqués le résultat de la CAPA pour ce qui concerne chacun d'entre eux avec l'analyse du SNES.

Les comptes-rendus des CAPA figurent sur le site académique du SNES à l'issue de chacune d'entre elles ; vous pouvez donc vous reporter à celui-ci pour prendre connaissance de celles qui se sont tenues en 2007-2008.

Nous reviendrons sur le bilan des CAPA de cette année scolaire dans notre bulletin de rentrée, les dernières se déroulant début juillet pour la hors-classe et mi-juillet pour le mouvement des TZR.

** Les commissaires paritaires sont des collègues élus pour 3 ans lors des élections professionnelles ; ils représentent les personnels de leurs corps (certifié – agrégé – PEGC – CPE – COPsy) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration.*

FORMATION CONTINUE

Le PAF 2008-2009

Consultation du PAF et inscription : <http://www.ac-lille.fr/paf>

Dates d'inscription aux stages :

- 1^{ère} phase : du 2 juin au 12 juillet minuit
- 2^{ème} phase : du 25 août au 17 septembre minuit
- Cas particulier des journées d'études, conférences et animations pédagogiques : les inscriptions ne sont pas clôturées au 17 septembre mais trois semaines avant les dates prévues pour chacune de ces journées.

L'inscription à la préparation aux concours internes est terminée (elle a eu lieu du 2 au 21 juin minuit). Les syndiqués ont reçu un message du S3 pour les alerter sur ce calendrier. Pour les collègues qui n'ont pu s'inscrire à une préparation dans les délais, nous leur conseillons d'adresser un courrier au rectorat de Lille – DAFOP et de nous envoyer une copie afin que nous puissions intervenir à leurs côtés.

Phase d'ajustement TZR : 10 et 11 juillet 2008

Permanences téléphoniques au S3 :

03 20 06 77 47

le 10 juillet de 14h30 à 18 h,

le 11 juillet de 10h à 12h et de 14h30 à 16h.

Théâtre : s'abonner en 2008-2009

Théâtre du Nord - Lille

Grâce à une convention avec le Théâtre du Nord à Lille, le SNES offre à ses adhérents la possibilité de s'abonner individuellement au tarif groupe, soit 12 euros par spectacle, pour la saison 2008-2009.

Pour limiter les abonnements trop tardifs et le risque de spectacles complets dès septembre, pour vous permettre aussi de disposer de places bien situées dans la Grande salle de Lille, nous vous proposons de compléter votre bulletin d'abonnement (sur lequel doit figurer le cachet du SNES attestant que vous êtes syndiqué-e) et de l'adresser directement au Théâtre du Nord avant sa fermeture d'été (fermeture le 11 juillet – réouverture le 9 septembre).

Le bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES, ainsi que le programme du théâtre pour la saison 2008-2009 sont disponibles à la permanence du S3 à Lille, aux horaires habituels. Il sera aussi adressé à chaque syndiqué qui nous en fera la demande (courrier au SNES, à l'intention d'Arlette Despretz / Théâtre du Nord, 209 rue Nationale, 59000 Lille ; courriel à s3lil@sn.es.edu, toujours à l'intention d'Arlette Despretz). Si le programme est aussi souhaité, merci de joindre un timbre de 2,18 euros.

Théâtre de la Verrière - Lille

Le partenariat avec le SNES continue : les adhérents bénéficient d'un tarif réduit (10 euros par spectacle) sur toute la programmation sur présentation de leur carte syndicale.

28 rue Alphonse Mercier, 59000 Lille.

Métro Gambetta ou République.

La Rose des Vents - Villeneuve d'Ascq

La Rose des Vents propose aux adhérents du SNES le « pass collectivités », soit 4 spectacles pour 40 euros.

D'autres formules sont proposées hors partenariat avec le SNES, comme le « pass découverte individuel » (trois spectacles pour 36 euros), ou le « pass individuel » (six spectacles pour 66 euros).

Le placement est libre pour chaque représentation.

Nous adresserons, par retour du courrier, un bulletin d'abonnement sur lequel figure le cachet du SNES à chaque syndiqué qui nous en fera la demande. Le courrier est à adresser au SNES, Odile Deverne – Rose des Vents, 209 rue nationale, 59000 Lille, avec vos coordonnées (si le programme est aussi souhaité, merci de joindre un timbre à 2,18 euros).

Chaque syndiqué peut ainsi composer son abonnement sur le bulletin identifié SNES et l'adresser directement à la Rose des Vents.

Boulevard Van Gogh - Métro Hôtel de Ville.

Les syndiqués proches d'autres structures culturelles dans la région Nord Pas de Calais peuvent se rapprocher du S3 (Arlette Despretz ou Odile Deverne) afin d'envisager de nouveaux partenariats.

Le dialogue social, arme du pouvoir ou mode de pression syndicale ?

Depuis qu'il est au pouvoir, Sarkozy a entamé une série de réformes qui visent à démanteler systématiquement les acquis sociaux et cela au seul profit d'une minorité, actionnaires, patrons. Le service public d'Éducation est bien entendu une cible de choix : la question du droit de tous les jeunes à une formation fait partie des grands enjeux depuis plus de deux siècles, et a vu s'opposer violemment forces de progrès et forces réactionnaires.

Aujourd'hui, cette opposition est ravivée par le choix de nos gouvernants de diminuer l'emploi public et par leur volonté de casser les forces qui pourraient s'y opposer.

Tout montre que l'opinion n'est pas favorable à ces régressions : le pouvoir doit donc manœuvrer, louvoyer, reculer même, mais ses objectifs ne varient pas. Il peut sembler paradoxal que ce gouvernement, un des plus réactionnaires depuis plus de 60 ans, affirme si fort sa volonté de renouveler le « dialogue social ». Il cherche ainsi à tromper l'opinion pour lui faire accepter ce qu'elle ne veut pas et à briser l'unité syndicale, mais c'est aussi le signe des limites d'un pouvoir confronté à de nombreuses luttes et qui craint l'explosion sociale.

C'est dans ce contexte délicat que nous analysons la signature, par le SNES, d'un texte préalable à l'ouverture des négociations sur la réforme des lycées.

Darcos, comme le fait le pouvoir depuis un an, conditionne la participation aux discussions à la signature d'un texte préalable, qui n'aborde pas les questions les plus lourdes, mais ne les exclue pas. Le SNES a obtenu quelques amendements importants avant de prendre sa décision, mais ceux-ci ne changent pas le fond. Il a par ailleurs émis une série de conditions à sa participation aux discussions : répondre aux exigences des personnels en matière de conditions de travail, revalorisation et statut ; faire une réforme du lycée ambitieuse pour tous qui ne conforte pas le tri social ; renoncer aux suppressions de postes.

Dans une organisation comme la nôtre qui n'esquive pas le débat, la question doit être posée : fallait-il signer ?

Alors qu'un rapport de forces avait été créé, notamment lors de la puissante manifestation nationale du 18 mai à l'initiative de la seule FSU, le SNES n'a pas su peser sur les autres organisations syndicales pour imposer une poursuite de la mobilisation dans des délais raisonnables étant donné le calendrier scolaire. Il a fait le choix de se couler dans le moule proposé par le ministre et de céder au chantage de l'obligation de signature pour ouvrir les discussions. Cette démarche montre au ministre que le SNES, fer de lance de la mobilisation, peut transiger et elle révèle donc une faiblesse.

Si nous sommes persuadés qu'il faut savoir s'asseoir à la table face à Darcos, nous nous élevons contre cette décision précipitée qui affaiblit le rapport de forces construit cette année. Certes, les instances ont été consultées avant la prise de décision. Mais la bataille sur la « feuille de route », sur les préalables imposés par Darcos, sur les enjeux des discussions qui s'annonçaient, les personnels, les syndiqués, en ont pris connaissance une fois la décision prise ! Nos représentants au niveau national se sont ainsi privés de conditions plus favorables pour réaffirmer nos exigences et faire avancer nos conceptions de la formation des jeunes et de notre métier ; à la place de l'inquiétude suscitée par leur signature, ils auraient pu s'appuyer sur notre confiance et notre détermination.

Il s'agit maintenant de faire comprendre au pouvoir que nous continuerons à défendre nos revendications, aussi bien lors de ces négociations qu'en poursuivant les mobilisations dès la rentrée. Ce type de combat a déjà commencé et la direction du SNES l'a bien initié avec la campagne du refus des HS. Opposer l'action et la négociation, le SNES s'y est toujours refusé et cette stratégie syndicale a fait sa force et son crédit auprès des personnels ; nous y souscrivons pleinement tout en estimant que la précipitation avec laquelle notre syndicat a signé la « feuille de route » de Darcos est une erreur stratégique. Pour maintenir la confiance acquise, il faudra mener ces négociations avec fermeté et en informant constamment les collègues.

Liste d'Union

Réforme des lycées : une signature « offensive » ?

Les résistances n'ont cessé de s'exprimer tout au long de cette année scolaire. Mais, à la mobilisation des personnels, des parents et des élèves, Darcos et Sarkozy répondent par le mépris et la provocation. Toutes les remises en cause sont confirmées et de nouvelles se préparent, notamment avec la réforme du lycée, dessinant les contours d'une école soumise aux politiques libérales de la maternelle à l'université. Une école du tri social et de l'éducation au rabais pour les élèves et des personnels aux statuts amputés.

La réforme des lycées voulue par le gouvernement entérinera la baisse drastique des moyens en postes pour un enseignement restreint sous forme de tronc commun plus ou moins squelettique en classe entière, au côté duquel voisineront toutes sortes de dispositifs « à la carte » financés à coup d'heures supplémentaires renforçant l'individualisation des élèves. Le tout dans une logique de culture du résultat et de mise en concurrence des établissements au travers notamment d'une autonomie renforcée des établissements.

Pourtant, alors que tout laisse présager du contenu catastrophique de cette réforme, la direction du SNES a décidé, sans concertation, de « signer » la feuille de route de Darcos appelée « points de convergences » ! Et cela sans préalable, alors que le seul préalable admissible aurait été l'exigence de l'annulation des 11 200 suppressions de postes et des 20 000 annoncées pour 2009.

Le SNES a signé la « feuille de route » de Darcos sur la réforme des lycées, au motif que celle-ci n'engageait en rien la liberté de notre syndicat. Pourtant, chacun sait que Darcos ne lâche rien. Et ce qui est nommé « points de convergence » recouvre soit des formules creuses qui n'engagent à rien, soit très explicitement des « principes directeurs » inacceptables au regard des mandats du SNES et des revendications portées par les enseignants depuis des mois dans leurs luttes pour les services publics, la défense de leur métier et de l'école.

Sur le fond, accepter la feuille de route sur les lycées, c'est, de fait, contribuer à donner une forme de caution aux manœuvres du gouvernement. Et rien que la méthode aurait dû suffire à nous faire rejeter la feuille de route : mise en place d'un calendrier à marche forcée, chantage à l'exclusion de la participation aux futurs groupes de travail pour les organisations syndicales qui ne signeraient pas. Le SNES devait tourner le dos à ce procédé de domestication et de contrôle des organisations syndicales et retirer sa signature parce que ce qui se joue finalement avec cette conception du « dialogue social », c'est l'indépendance des organisations syndicales.

Les luttes de ces derniers mois sont pourtant là pour rappeler à quel point aucun constat ne peut être partagé avec ce gouvernement de guerre sociale.

Le mécontentement est général dans le public comme dans le privé et montre que nous pouvons gagner face au rouleau compresseur gouvernemental. Mais cette victoire ne sera possible qu'à une double condition.

La première est de tirer toutes les leçons d'un an de mobilisations morcelées, où chaque secteur se retrouve isolé et doit attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, l'étape suivante.

La deuxième est d'en finir avec l'illusion qu'il pourrait y avoir quelque chose à « négocier » avec ce gouvernement. Le piège du « dialogue social » dans lequel les directions syndicales s'enferment, laisse le champ libre au gouvernement pour imposer le calendrier de ses « réformes » et leurs contenus.

Construire une riposte générale face à une politique cohérente, qui s'attaque à l'ensemble du monde du travail, gagner tous ensemble pour ne pas être défaits les uns après les autres et refuser le jeu de dupes du « dialogue social » ; voilà, malgré les difficultés, la perspective qu'il nous faut porter dès la rentrée.

Ecole Emancipée 59/62

ELECTIONS A LA C.A. ACADÉMIQUE DU SNES DE MAI-JUIN 2008 : LES RÉSULTATS

Actifs

Nombre de syndiqués : 3186
 Nombre de votants : 876
 Blancs ou nuls : 28
 Exprimés : 848

• Ont obtenu :

Liste d'Union : 728
 Liste
 Ecole émancipée : 120

• Répartition des sièges :

Liste d'Union : 32
 Liste
 Ecole émancipée : 5

Retraités

Nombre de syndiqués : 282
 Nombre de votants : 123
 Blancs ou nuls : 4
 Exprimés : 119

• Ont obtenu :

Liste d'Union : 119
 • Répartition des sièges :
 Liste d'Union : 1

Composition de la nouvelle C.A.A.

Titulaires

Liste d'Union

BARON Agnès	agrégée	Lycée Jesse Forest	Avesnes sur Helpe	Histoire-Géo
BOUCHART Georges	certifié	Lycée Eugene Woillez	Montreuil	Histoire-Géo
BOULONNE Karine	certifiée	Lycée Darchicourt	Hénin Beaumont	Histoire-Géo
CAREMEL Jean-François	certifié	Collège Bernard Chochoy	Norrent Fontes	Histoire-Géo
CHAMPIRE Christian	certifié	Collège Langevin Wallon	Grenay	Histoire-Géo
COLIN Michaël	agrégé	Lycée Marguerite de Flandres	Gondcourt	Mathématiques
COSTENOBLE Didier	agrégé	Lycée Raymond Queneau	Villeneuve d'Ascq	Mathématiques
COURSELLE Nicole	certifiée	Collège Camille Claudel	Villeneuve d'Ascq	Lettres Modernes
DENEUEGLISE Serge	agrégé	Lycée Pasteur	Somain	SVT
DEVERNE Odile	agrégée	Lycée Montebello	Lille	Lettres Modernes
DEVRED Michel	agrégé	Lycée Montebello	Lille	Histoire-Géo
DOOGHE Emilie	certifiée	Lycée Pasteur	Hénin Beaumont	documentaliste
DUMOULIN Samuel	certifié	Collège Jean Jacques Rousseau	Avion	Histoire-Géo
DUQUESNE Boris	certifié	Collège du Pévèle	Orchies	Technologie
FILIPPI Florent	certifié	Lycée Jean Lavezzari	Berck	Histoire-Géo
FLAMAND Christel	certifiée	Lycée Branly	Boulogne	Lettres Modernes
FROMENT Hélène	certifiée	Collège Jules Verne	Maubeuge	Histoire-Géo
GENY Romain	agrégé	Lycée Pablo Picasso	Avion	SES
HASBROUCK Juliette	certifiée	ZR Cambrai Lycée Paul Duez	Cambrai	Lettres Modernes
HURET Agnès	certifiée	Collège Schumann	Pecquencourt	Lettres Classiques
LAUMENERCH Magali	certifiée	Collège Jules Verne	Maubeuge	Lettres Modernes
LECHER Francis	certifié	Lycée Carnot	Arras	Génie mécanique
LELEUX Dany	certifié	Lycée de l'Escaut	Valenciennes	Sciences physiques
LESTANG Philippe	certifié	Collège Schuman	Halluin	Education musicale
PERLOT Vincent	agrégé	Lycée Paul Duez	Cambrai	Histoire-Géo
PIEUCH Catherine	agrégée	ZR Arras Lycée Robespierre	Arras	Allemand
QUETU Thierry	certifié	Lycée Branly	Boulogne	Mathématiques
RIVOALLAN Stéphane	CPE	Collège du Caraquet	Desvres	Education
SAUVAGE Hubert	certifié	Lycée Henri Darras	Liévin	Philosophie
SURPLIE Gilles	certifié	Lycée Albert Châtelet	Douai	SES
VANWYNENDAELE Karine	agrégée	Collège Michelet	Lens	Histoire-Géo
WLODARSKI Jacky	certifié	ZR Douai Valenciennes Lycée Watteau	Valenciennes	Russe

Ecole émancipée

ADAMS Raymond	certifié	Lycée Mousseron	Denain	Anglais
COURBOIS Dominique	agrégé	Lycée Branly	Boulogne	Physique appliquée
DUVAL Séverine	certifiée	Collège J. de Saint-Aubert	Libercourt	Histoire-Géo
RAIMBAULT Claire	certifiée	Lycée Angellier	Dunkerque	Histoire-Géo
WATTEL Anne-Sophie	agrégée	Lycée Mousseron	Denain	Lettres Modernes

Suppléants

Liste d'Union

BOURGUIGNON Clémence	certifiée	PLC2 C. Pilatre de Rosier	Wimille	Lettres Modernes
CASTELLI Delphine	certifiée	Collège. Van Der Meersch	Cappelle la Grande	Mathématiques
SAFFAH Rachid	contractuel			SES
BRICOUT Pascal	certifié	Collège St Exupéry	Hellemmes	Lettres Classiques
DESPREZ Claire	COPsy	CIO	Somain	Orientation
MAATI Joëlle	CPE	Lycée Corot	Douai	Education
MORTIER Françoise	certifiée	Collège du Triolo	Villeneuve d'Ascq	Sciences Physiques
STAVOT Charlotte	surveillante	LP Michel Servet	Lille	

Ecole émancipée

PETIT Jean-Claude	certifié	Lycée Paul Hazard	Armentières	Anglais
-------------------	----------	-------------------	-------------	---------

Les motions du congrès d'étude 2008

La classe de seconde

Dans l'académie de Lille, l'orientation des élèves de 3^{ème} vers une 2^{nde} Générale et Technologique (2GT) est en recul ; le choix d'une option technologique industrielle en fin de 3^{ème} diminue, entraînant un affaiblissement des séries technologiques correspondantes ; plus largement, le fonctionnement actuel de la classe de 2^{nde} générale et technologique n'est pas satisfaisant.

I - La classe de seconde est une année de formation qui doit assurer la transition entre le collège et le lycée d'enseignement général et technologique : elle doit être une véritable classe de détermination à part entière.

Les enseignements de la classe de seconde doivent contribuer à la construction d'une culture commune et permettre aux élèves de réfléchir à leur projet d'orientation à l'issue de cette année.

Nous devons nous interroger sur l'absence de certains champs disciplinaires dans le tronc commun alors qu'ils paraissent incontournables :
- La LV2 est déjà choisie à 96% par les élèves de 2GT : cet enseignement doit faire partie du tronc commun de 2GT, sans diminution d'horaire, ce qui donne plus de possibilités de couplages d'enseignements de détermination.

- Au sein du lycée général, le tronc commun de la classe de 2GT contient toutes les disciplines des troncs communs des trois séries du bac... à l'exception des sciences économiques et sociales. Cette anomalie ne peut pas durer : les SES, discipline qui contribue à la compréhension du monde contemporain, doivent être intégrées dans le tronc commun de 2GT.

Le principe de la détermination peut se décliner de la manière suivante :

- Chaque élève doit pouvoir choisir, dans l'établissement de son secteur, parmi un grand nombre d'options (de détermination ou facultatives) qui pourront l'aider à construire son orientation. Aussi est-il inacceptable de n'ouvrir certains enseignements que dans un seul lycée d'un bassin afin de limiter les coûts. Ceci favorise les contournements d'établissements, remet en cause l'égal accès à l'éducation sur tout le territoire et sert d'alibi à la suppression des postes.

- ceci peut aussi favoriser un choix « par défaut » de l'établissement. d'autant plus que certaines

familles « privilégient » la proximité géographique (phénomène culturel, manque d'informations ou problèmes financiers. En effet, cette classe fonctionne trop souvent comme une « pré-orientation » (les causes étant complexes: stratégies familiales, hiérarchies des disciplines et des séries, concentration de certains enseignements de détermination dans certains établissements, etc).

- On constate que la politique d'économie de l'offre de formation touche en priorité l'offre de LV, qu'il s'agisse des LV2 et des LV3. De plus en plus de bassins n'offrent qu'un choix très réduit de LV alors même que de nombreuses poursuites d'études requièrent la maîtrise d'une langue plus « rare ». Chaque lycée doit pouvoir proposer l'enseignement d'une LV en-dehors du trio dominant anglais, espagnol, allemand.

- Les enseignements de détermination doivent constituer des initiations (ou le prolongement de l'enseignement reçu en collège pour les langues anciennes) à une discipline ne faisant pas partie du tronc commun, mais leur suivi ne doit pas être indispensable pour pouvoir poursuivre dans une série donnée. Il est indispensable de créer des dispositifs permettant de ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas choisi un enseignement de détermination en seconde que l'on retrouve en première (par exemple, un enseignement « grands débutants » en 1ère à horaire renforcé...).

-Tout LEGT doit offrir au moins une option technologique tertiaire ou industrielle en son sein.

Les enseignements disciplinaires en seconde doivent être aussi un des lieux de l'apprentissage de l'autonomie (recherches documentaires au CDI menées avec les enseignants documentalistes, organisation de son travail personnel...) : les situations d'apprentissage en groupe peuvent y contribuer ; les programmes doivent également être conçus dans cette optique.

Le Snés doit se saisir de cette question pour proposer des améliorations, sous peine de voir le gouvernement mettre en œuvre des réformes néfastes. En effet, les projets gouvernementaux pour l'école veulent renforcer et faire régner une logique de tri social : mise en place du Bac Pro en 3 ans, qui vient concurrencer les bacs STI et risque d'évincer de nombreux élèves des études ; volonté très claire de faire disparaître l'enseignement technologique long ; remise en cause des passerelles entre voies de formation ; diminution des horaires élèves et projet de fusions des séries ; construction d'un système fondé sur une architecture « apprentissage / professionnel/général ».

Le Snés ne doit pas fonder ses propositions sur les pistes tracées par certains rapports officiels, mais bien produire une réflexion et des propositions syndicales autonomes. Nous réaffirmons notre volonté de démocratisation du système scolaire, fondé sur trois voies de formation d'égale dignité, participant chacune à la promotion sociale, notamment des élèves de classes populaires.

Les dédoublements, les cours en groupes à taille réduite, sont un instrument efficace pour diversifier les situations d'apprentissage.

Le rôle des CO-Psy, notamment en classe de 3^{ème}, doit être rappelé avec force : ils sont les mieux placés pour informer et accompagner les élèves dans la construction de leur orientation. Les professeurs principaux ne peuvent en aucun cas se substituer à eux.

II - La classe de 2GT est un palier d'orientation vers une filière de la voie générale ou technologique.

Il faut repenser l'articulation entre tronc commun, enseignements de détermination et options facultatives.

- Le choix des options de détermination est essentiel pour les élèves. Les enseignements de détermination doivent être définis nationalement et dans le cadre d'un horaire hebdomadaire sur 36 semaines. Ils ne devront pas prendre la forme de découverte trimestrielle d'une multitude d'options qui ne seraient vues que superficiellement. Le saupoudrage ne peut pas tenir lieu de réelle découverte. Découpler le contenu de l'option de seconde et celui du cycle terminal permettra d'éviter les choix définitifs dès la rentrée de seconde.

- Chaque élève doit pouvoir choisir deux enseignements de détermination. Dans ce cas, aucun couplage d'option ne doit être exclu. Une meilleure information doit être donnée sur chacun d'eux et tout particulièrement sur les options technologiques. Il faut notamment rendre possible le couplage entre une option d'enseignement général et une option d'enseignement technologique.

Les réformes mises en place, par souci d'économie, visent à terme à un amoindrissement et même à une disparition de l'enseignement technologique long au profit d'un enseignement professionnel appauvri et de stages supposés répondre aux besoins immédiats de l'entreprise (cf Motion STI).

Des questions à débattre⁽¹⁾ :

- Quelles options technologiques, avec quels couplages, proposer en seconde pour faire découvrir les filières technologiques industrielles ?

Le SNES refuse le projet de fusion des enseignements ISP et ISI. Ces deux enseignements de détermination distincts permettent actuellement un choix élargi de poursuite d'études. Leur fusion entraînerait un affaiblissement de la formation des élèves et compromettrait leur poursuite d'études dans la voie technologique.

-MPI : quel bilan tirer de cette option et de sa place dans l'offre de formation ?

-Section européenne : elle apparaît comme une option en seconde alors qu'elle est un renforcement de l'enseignement en langue. Trop souvent, avec la complicité des établissements, elle devient un moyen pour les familles de se garantir d'être dans une « bonne classe ». Force est de constater aussi que le succès des sections euro s'explique parce qu'il permet aux élèves un horaire « décent » en LV. Un moyen de contourner cette dérive serait de renforcer l'horaire LV1 de seconde.

- Sections bi-bac : quels sont leurs fonctions et leurs objectifs de formation ?

III - Les conditions de travail des élèves et des enseignants doivent être améliorées d'urgence en 2GT.

3.1 L'urgence est à la diminution des effectifs par classe.

La classe de seconde est celle où les effectifs par classe sont les plus surchargés, alors que c'est une classe charnière qui doit permettre à l'élève de s'épanouir. Ce problème d'effectifs pléthoriques explique sans doute en partie que le redoublement dans notre académie soit élevé à ce niveau. Pour faire diminuer ce taux de doublement, sans tomber dans une pure logique de flux, il est donc essentiel de réduire ce nombre d'élèves par classe pour le faire passer à 25 maximum.

3.2 Il faut se poser la question des enjeux de la constitution des classes (hétérogénéité, classes de niveau)⁽¹⁾.

3.3 Il faut plus de dédoublements et de dispositifs d'aide au travail pour favoriser la réussite des élèves.

Les dédoublements sont aussi essentiels pour pouvoir être plus proche des besoins des élèves, pouvoir mettre un œuvre un vrai suivi individualisé institutionnalisé et pour chaque discipline. Ils doivent en conséquence figurer dans l'horaire obligatoire de la classe de seconde et être définis nationalement. Aucun « seuil de dédoublement » ne saurait empêcher cela, et le Snes dénonce les pratiques de l'administration qui visent à rogner en permanence sur les moyens nécessaires à ces dédoublements.

En outre, les expérimentations qui visent à pratiquer des regroupements d'élèves n'ayant pas le même nombre d'années d'apprentissage (ex : groupes de compétences ...) sont à proscrire. Ils ne visent qu'à économiser des moyens d'enseignement au détriment des élèves.

3.4 La diminution des horaires en seconde ne répondrait pas aux besoins des élèves

On voudrait nous faire croire que les élèves ont parfois du mal à réussir parce qu'ils auraient trop d'heures de cours. Or, on observe que les élèves les plus en difficulté sont aussi ceux qui ont le moins d'option et qui ont un horaire minimal. Ce dont ils ont besoin ce n'est ni de la diminution du nombre d'enseignements, ni de celle de leurs horaires de cours afin de rester plus longtemps dans leur foyer où le travail n'est pas toujours possible mais de davantage de dispositifs qui permettent aux élèves de travailler et de progresser avec un suivi effectif et individualisé des professeurs.

3.5 L'enseignement doit se concevoir avec un horaire hebdomadaire sur 36 semaines ; il est inenvisageable de morceler les savoirs. En outre, ceci serait une grave menace pour les disciplines et les statuts.

⁽¹⁾ Faute de temps, le débat n'a pas pu être mené sur ces questions lors de la journée de congrès ; toutes les contributions sont les bienvenues pour permettre de faire avancer la réflexion collective du SNES.

Socle commun et compétences

(Extraits de la motion ; la version intégrale est consultable sur le site académique)

Le socle commun est présenté dans la loi Fillon comme une réponse à l'exigence de réussite de tous les élèves. Sa présentation se drape de fausse technicité et de complexité pour, au détour d'une véritable « usine à gaz » terminologique, faire croire qu'il y a eu une réelle réflexion pédagogique à son origine. En réalité, ce texte n'est qu'une émanation des politiques européennes et qu'un copié-collé des politiques éducatives mises en place dans les pays anglo-saxons. Il véhicule une vision réductrice de la culture, ignore les processus d'apprentissage et ne donne pas les moyens de faire réussir ceux qui sont en difficulté. Enfin, il apparaît de plus en plus comme un outil de mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

1- Une mise en place complexe pour un objectif bien peu ambitieux.

[...]

a- Le socle est composé des sept piliers conçus comme « une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en œuvre et d'attitudes indispensables ». Il doit être acquis de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines.

- 1- maîtrise de la langue
- 2- pratique d'une langue étrangère
- 3- compétences de base en mathématique et culture scientifique et technologique
- 4- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5- culture humaniste
- 6- compétences sociales et civiques
- 7- autonomie et initiative

[...]

2- Analyse du socle et des compétences.

2-1- Le cadre européen et les exemples anglo-saxons

La plupart des notions utilisées dans la mise en place du socle commun trouvent leur traduction dans les réformes mises en place aux USA et en Grande Bretagne dans les années 1970-80. On connaît l'influence de ces pays au sein de l'OCDE dont les experts en évaluation nourrissent les politiques européennes.

Ainsi les piliers correspondent-ils aux compétences élaborées par la Commission Européenne lors du bilan à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne. [...] Ces compétences prétendent « identifier et définir les compétences clés nécessaires à l'épanouissement personnel, la cohésion sociale et l'employabilité dans la société de la connaissance » et sont requises pour la formation « de la main d'œuvre » pour qui elles « constituent un facteur essentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et la satisfaction professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail ». On le voit, nous sommes très loin des objectifs de formation d'un citoyen cultivé, libre et critique. Il s'agit de former une main d'œuvre employable, productive et compétitive, et qui accepte au passage l'ordre établi.

2- 2 Un vision étriquée de la culture et erronée de l'apprentissage à l'opposé de la conception de notre métier.

2-2-1- Une conception réductrice des apprentissages et des savoirs.

La conception du savoir et de l'apprentissage découpés en micro compétences qui s'empileraient les unes après les autres montre une médiocrité affligeante de la réflexion et des connaissances pédagogiques des experts sollicités. Très peu de savoirs se construisent dans la linéarité, pire,

décomposer les savoirs en micro tâches, c'est conforter la posture de certains élèves en difficulté qui ne parviennent pas à dégager le rapport existant entre le cours qui vient d'avoir lieu et la réalisation d'exercices ou d'activités qui suivent. Ils ne viennent pas apprendre, se transformer, ils viennent réaliser les exercices que le professeur leur demande de réaliser.

La notion de compétence est héritée des livrets de compétences existant dans le monde des entreprises, elle ne correspond en rien à la construction de savoirs et de connaissances disciplinaires. Même dans le monde du travail, aucune activité humaine ne peut être réduite à une maîtrise de compétences.

Elle borne les exigences à des comportements et éloigne l'élève de toute démarche de réflexion. Elle suppose que les apprentissages sont linéaires et qu'une compétence est acquise à un moment donné ou ne l'est pas, alors que les savoirs et les connaissances se construisent, se remettent en question, se déconstruisent sans cesse pour se reconstruire, et cela dans une démarche réflexive et scientifique. L'esprit critique est soigneusement évacué alors qu'il doit être inhérent aux apprentissages disciplinaires.

2-2-2 - Compétence et discipline

[...]

Outre la surcharge de travail qu'elle induit, l'évaluation par grille de compétences réduit le cœur du métier –qui est l'enseignement disciplinaire- à la portion congrue. On voit bien planer l'ombre de la bivalence prônée dans le rapport Pochard, la notion même de discipline à laquelle nous sommes attachés est mise en péril, on peut lire, par exemple, dans la définition du socle qu'il s'agit de « décloisonner dans une large mesure les enseignements scientifiques et techniques », de faire acquérir « des repères sans cloisonner les disciplines » pour la culture humaniste. On retrouve en fait un vieux discours qui vise à regrouper les disciplines

en deux champs, scientifique pour l'un, des humanités pour l'autre.

Pour le SNES, les contenus disciplinaires, s'ils doivent être nécessairement ré-examinés et modernisés, ne peuvent en aucun cas se réduire à des situations supports pour l'acquisition de telles compétences. Chaque " matière " scolaire doit être le lieu d'une découverte, par les jeunes, du champ d'investigation de la discipline correspondante, de ses outils et démarches spécifiques, de ses résultats, éventuellement de ses limites. La mise en relation de ces champs disciplinaires doit leur permettre, y compris à travers des activités " transversales ", de se construire une approche du monde complexe qui les entoure.

2-2-3- Socle et difficultés scolaires

Le socle est présenté comme un moyen de faire réussir tous les élèves, mais rien n'est proposé pour les élèves en difficulté si ce n'est le PPRE. Au contraire, la définition des deux cercles concentriques montre bien que certains élèves, à qui on garantit soi-disant le socle, vont être invités à s'arrêter là, tandis que les privilégiés pourront continuer leurs études. Il s'agit bien là d'un tri social, car on sait que les élèves en difficultés appartiennent aux classes sociales défavorisées, accompagné d'un nivellement par le bas alors même que l'élévation des qualifications est un enjeu essentiel pour le pays puisqu'on va avoir besoin de beaucoup de jeunes formés à bac+2 et qu'il y a de moins en moins de métiers non qualifiés.

2-2-4 Contractualisation - Pilotage - Autonomie-Expérimentation

2-2-4-1 le Socle, levier de refonte du système par le « local »

[...]

L'introduction du socle commun est également conçue comme un outil de remise en cause du fonctionnement du système éducatif, de ses structures (statuts, programmes, horaires) et de ses valeurs (démocratisation, égalité, mixité). En effet, l'idéologie utilitariste et inégalitaire qui préside à l'élaboration du socle au niveau international, et souhaite la diffusion de

l'évaluation par compétences dans le cadre de la redéfinition des politiques éducatives nationales, recommande aussi instamment que les modalités de mise en œuvre revienne au niveau local, celui des établissements. C'est à ce niveau que doit être mesurée la « performance » du système : celles des élèves, mais aussi des personnels ; la performance consistant ici à réduire les moyens budgétaires alloués, tout en formant une main d'œuvre conforme aux exigences fluctuantes des entreprises.

Cette démarche du « tout local » porte aussi en germe la remise en cause de la valeur du diplôme, fondement des conventions collectives et du marché du travail.

2-2-4-2 Des savoirs hiérarchisés à la caporalisation des personnels.

Le rapport Pochard est le dernier avatar en date de cette idéologie qui mise sur la réduction des exigences scolaires pour les élèves en difficultés afin de remodeler en profondeur le système. Le pilotage de l'évaluation de la « performance » y est confié au chef d'établissement, dont les pouvoirs et les missions doivent –le rapport le rappelle presque à chaque page- être élargis.

- la réduction des exigences en termes de savoirs enseignés va de pair avec la proposition de moduler les horaires élèves en fonction du projet d'établissement et d'objectifs académiques.

[...]

- A cette contractualisation des moyens répondrait la contractualisation des relations entre les enseignants (les autres catégories sont absentes du rapport Pochard) et le chef d'établissement. C'est par ce biais que pourraient s'imposer l'alourdissement des services, le glissement des missions, des conditions d'emploi et de service.

[...]

Le Snés revendique, à l'opposé de ces propositions, un fonctionnement plus démocratique des établissements, qui ne passe pas par un accroissement de l'autonomie des établissements, souvent confondue avec celle des chefs. Le Conseil d'Administration doit rester l'instance de

référence pour les débats entre les personnels, l'administration et les parents ; les décisions prises en CA doivent respecter le cadre national qui garantit l'égalité des élèves face aux horaires, aux programmes et la réussite aux examens. Le Conseil pédagogique ne peut être qu'un outil de contournement du CA de remise en cause du travail en équipe et de la liberté pédagogique. La concertation doit être intégrée au temps de service.

Il est aussi impératif de maintenir le principe de la double notation, qui garantit l'indépendance de l'évaluation et son caractère disciplinaire.

2-2-4-3 Le socle, variable d'ajustement pédagogique

[...]

- Les projets d'établissement à géométrie variable sont parfaitement adaptables aux tendances lourdes que subit le système éducatif : l'extension du champ de l'autonomie pourrait constituer une nouvelle étape dans la déconcentration et la déréglementation. La décentralisation amène les collectivités à jeter un œil de plus en plus attentif sur les dispositifs pédagogiques (les Itinéraires de découverte ont tracé la voie) ; elle y sont de plus en plus encouragées, ainsi que les entreprises et les associations, au travers d'accords de partenariat divers. L'accompagnement éducatif et sa généralisation à la rentrée 2008 participent de cette fragmentation de l'acte pédagogique au profit d'acteurs multiples. Dans ce cadre, il n'y plus de volonté globale de parvenir à la réduction de l'échec scolaire, mais simplement une adaptation du fonctionnement des établissements au contexte socio-économique et politique. Le Snés revendique au contraire que les professeurs soient le pivot des actions de remédiation, en étroite collaboration avec les Co-psy et la vie scolaire.

[...]